**Preuve des prestations de formation acquises**

**Module 1**

**Annexe pour la demande d’équivalence** en vue de l’obtention du titre d’experte /expert en prévention des infections associées aux soins

Voir aussi **« Guide pour l’obtention du titre fédéral »** en dehors des dispositions transitoires de l’art. 9 du règlement d’examen»

Veuillez trouver le règlement d’examen ainsi que les directives sur :

https://www.epsante.ch/fr/professions/eps-expert-e-en-prevention-des-infections-associees-aux-soins/

**N.B.**

**Le module spécialisé en prévention des infections du BIZ** à Zürich réalisé et validé après l’an 2000 est **automatiquement reconnu équivalent aux modules 1 et 2 du règlement actuel s’il est accompagné de l’examen validé de la SSHH**.

Une demande d’équivalence pour ces deux modules n’est donc pas nécessaire, mais une preuve de validation doit être apportée (indication sous point 3 de ce formulaire et joindre une copie des certificats de module et examen).

**Le / la requérant/e**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom:**      | **Prénom:**      |

Les objectifs de formation de chaque module ainsi que la manière dont ces objectifs ont été atteints doivent être décrits précisément. La procédure de validation doit être décrite et la preuve de sa réussite apportée.

Les références utilisées pour la vérification des compétences sont les descriptions de modules fixées dans les directives du règlement d’examen.

|  |
| --- |
| **Description Module 1**Prévention et surveillance des infections nosocomiales |
| Description du processus de travail |
| L’experte / l’expert en prévention des infections associées aux soins avec diplôme fédéral* surveille les infections pour limiter leur propagation dans les institutions sanitaires (patients, personnel, visiteurs) ;
* contribue à l’amélioration de la qualité des traitements par la surveillance épidémiologique des infections ;
* fournit des indicateurs reconnus en vue d’établir des comparaisons et met à disposition des outils de travail pour l’adaptation des processus ;
* évalue les cas d’infection sur la base des données cliniques, de ses connaissances et de ses expériences en épidémiologie et maladies infectieuses ;
* recueille des données microbiologiques, cliniques et démographiques en relation avec l’infection, collabore à leur analyse et à la transmission des résultats ;
* discerne les fonctionnements s’écartant des bonnes pratiques et élabore des lignes directrices ;
* met en œuvre les lignes directrices et les recommandations en collaboration avec les personnes concernées ;
* vérifie l’application des lignes directrices et recommandations et les réajuste si nécessaire.
 |

|  |
| --- |
| **Description des compétences du module 1** |
| **Compétence 1.1: Récolter, analyser et évaluer les données** |
| **Participe à la constitution des bases sur lesquelles fonder les mesures de prévention. A cette fin, procède à une collecte de données ciblée, tant prospective que rétrospective, et les évalue avec systématique.**• Reconnaît la gravité d’une infection ou l’importance d’un risque infectieux en utilisant plusieurs sources d’information.• Planifie la saisie des données.• Collecte les données, les traite et les analyse.• Contrôle la qualité des données saisies et la plausibilité des résultats. |
| **Compétence 1.2: Identifier les causes des écarts par rapport à la norme** |
| **Effectue des observations et mène des entretiens sur le terrain pour identifier les causes des résultats s’écartant de la norme.**• Identifie les partenaires et les services concernés par le processus incriminé.• Circonscrit le problème et émet des hypothèses de travail.• Procède au bilan des pratiques et des processus appliqués en mettant en évidence les dysfonctionnements en matière de respect de l’hygiène. Procède à des audits en relation avec la prévention de l’infection et l’hygiène hospitalière. • Vérifie ses hypothèses et, si nécessaire, poursuit les investigations. |
| **Certificat de module** |
| * Examen écrit des connaissances (d’une durée de 2h à 3h, comprenant au minimum 47 questions à choix multiple et trois cas cliniques) dans les thématiques suivantes:
	+ microbiologie / infectiologie
	+ infections nosocomiales
	+ épidémiologie
	+ hygiène de l’environnement
	+ désinfection / stérilisation
	+ description du processus de récolte, d’analyse et d’évaluation des données sur la base d’une situation clinique
 |

Pour obtenir une équivalence de module, il faut que le candidat puisse apporter la preuve des contenus des formations suivies et des compétences acquises et validées.

Les informations transmises doivent être les plus précises et complètes possibles.

**Description des formations suivies**

|  |
| --- |
| **Titre de la formation**       |
| **Prestataire de formation, NPA Localité**      |
| **Durée** **nb. d‘heures** (Théorie & Pratique) **Niveau**                  |
| **Objectifs de la formation**       |
| **Titre obtenu** (Certifcat, diplôme, etc.) **Date**            |
| **Titre du travail de diplôme (si existant)**      |

|  |
| --- |
| **Description des compétences acquises**      |
| **Remarques**      |

**À joindre comme preuve:**

* Copie [[1]](#footnote-1) des diplômes ou certificats obtenus et description de la formation suivie
ainsi que
* attestation de participation, description des modules ou cours suivis, contenu, durée, niveau et procédure de validation.
* Titre du travail de diplôme en prévention des infections ainsi que la preuve de sa validation / évaluation.

Preuves supplémentaires (si existants):

* liste des publications, études de cas, rapports, procédures que vous avez rédigés et qui peuvent participer à prouver vos compétences
* attestation des employeurs de l’expérience professionnelle concernée
1. Si la preuve de la formation acquise concerne plusieurs modules, une seule copie est à joindre [↑](#footnote-ref-1)